



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-789**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1203885-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DENOMINATION DU BELVEDERE DU QUARTIER BEISSON - BELVEDERE MARCEL TAVE

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Assemblées et Vie
Institutionnelle

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DENOMINATION DU BELVEDERE DU QUARTIER BEISSON - BELVEDERE
MARCEL TAVE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pendant les opérations organisées à l'occasion de « *Marseille-Provence 2013* » (*Capitale européenne de la culture*) et dans le cadre de la réhabilitation du quartier Beisson, le Musée Granet a organisé du 06 décembre 2013 au 16 février 2014, l'exposition « Trésors de Beisson » avec les œuvres de Jean-Michel Othoniel et Marc Couturier, sous le commissariat d'exposition de Marcel Tavé et Bruno Ely.

L'artiste plasticien Jean-Michel Othoniel a rencontré les habitants du quartier Beisson et à l'issue de ces rencontres, il a conçu l'œuvre « La Rose des vents », œuvre monumentale (six mètres de haut et 0.85 tonne), qui a été inaugurée sur le site du belvédère du quartier Beisson.

Le belvédère offre un des plus beaux points de vue sur la commune et la pose de la « Rose des vents », rappelle qu'il y avait un moulin à vent sur ce site.

Afin de conférer à ce lieu une identité propre et pour rendre hommage à Marcel Tavé, commissaire de l'exposition « Trésors de Beisson » et ancien Directeur du Fonds Régional d'Art Contemporain de la Réunion, décédé le 28 août 2019, je vous propose de dénommer ce site « **Belvédère Marcel Tavé** ».

Marcel Tavé était né le 29 juin 1947 à Souillac dans le Lot. Il a occupé le poste de Directeur du Fonds Régional d'Art Contemporain de la Réunion et travaillait pour les Centres Culturels Français à Sofia (Bulgarie), Annaba (Algérie), Ankara (Turquie) et Lomé (Togo). Il a également été conseiller et commissaire d'exposition pour le ministère de la Culture en région Provence Alpes Côte d'Azur, qui lui doit de grandes expositions comme le « Trésors de Beisson », à Aix-en-Provence en 2013 et « Or » au Musée des civilisations de l'Europe et

de la Méditerranée (Mucem) de Marseille, en 2018.

En conséquence, au vu des éléments qui précèdent et afin de lui rendre hommage, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dénomination du belvédère de Beisson «Belvédère Marcel Tavé ».

DL.2021-789 - DENOMINATION DU BELVEDERE DU QUARTIER BEISSON - BELVEDERE
MARCEL TAVE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

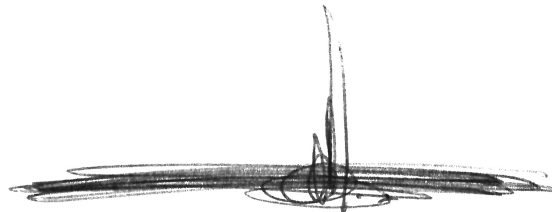
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»